JE MÉMORISE AUTREMENT : ÉGAUX ET FRATERNELS

Égalité : tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs envers l'État et les autres citoyens

Fraternité : solidarité entre les citoyens, entraide, tolérance ; engagement au service des autres

L'égalité et la fraternité sont des valeurs républicaines, inscrites dans :
- La déclaration des droits de l'homme (26 août 1789)
- La déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- La constitution de la Ve République (1958)
- La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2007)

Le refus des discriminations
- Une seule humanité : tous les êtres humains sont égaux avec leurs différences
- **Discrimination** : faire du tort à quelqu'un, l'exclure ou lui refuser un service, à cause de sa différence
- Le respect de l'autre (fraternité) et l'égalité entre tous les citoyens ne sont pas compatibles avec les discriminations (ex. : loi contre le racisme en 1972)

De lentes conquêtes historiques
Ex. : égalité politique proclamée en 1789, obtenue par le suffrage universel masculin (1848) puis féminin (1944)

L'État s'efforce de réduire les inégalités, en application de la fraternité

Entre les individus
- Pour l'égalité hommes/femmes (loi Roudy, 1983 ; loi de 2014)
- Pour l'intégration du handicap (2005)
- Plan "solidarité grand âge" (2006)

Entre les territoires : équité territoriale (loi SRU, 2000)

À l'intérieur de la société
- Éducation pour tous (lois Jules Ferry 1881-82, plan Langevin-Wallon, 1947)
- Aides sociales (RMI, 1988 puis RSA, 2009 ; bourses...)
- Impôt progressif selon le revenu et les charges familiales
- Accès à la santé et aux retraites par la sécurité sociale (1945)

Engagement de citoyens et d'associations en soutien de l'État (ex. : LICRA)

Engagements des lycéens contre les inégalités et pour la fraternité (CVL, SNU...)